

- 272.** Arrêté du 17 septembre 1864, réglant le compte de l'Exercice 1863 et portant versement à la caisse de réserve de l'excédant des recettes sur les dépenses dudit Exercice. . . . . 344
- 273.** Arrêté du 20 septembre 1864, apportant des dispositions nouvelles au classement des bâtiments de la colonie opéré le 6 juin 1864. 345
- 274.** Ordre du 21 septembre 1864, faisant prendre à M. Chauvé, capitaine d'artillerie, les fonctions de commandant d'armes à Papeete. 347
- 275.** Arrêté du 27 septembre 1864, nommant de nouveau M. Darling membre du Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce . . . . . 348
- 276.** Arrêté du 27 septembre 1864, nommant de nouveau le prince Ariifaite membre du Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce. . . . . 348
- 277.** Arrêté du 27 septembre 1864, nommant de nouveau M. Hort membre du Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce. . . . . 349
- 278.** Arrêté du 27 septembre 1864, nommant de nouveau M. Landes membre du Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce . . . . . 349
- 279.** Arrêté du 27 septembre 1864, nommant M. Langomazino membre du Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce . . . . . 350
- 280.** Ordre du 27 septembre 1864, classant le transport à voiles l'*Euryale* parmi les bâtiments de la station locale. . . . . 350
- 281 à 287.** Nominations, mutations, etc. . . . . 354



**N° 265.** — *CIRCULAIRE* du *Ministre de la Marine et des Colonies*, du 24 mai 1864 (direction de l'artillerie: 4<sup>er</sup> bureau, 1<sup>re</sup> section), portant instructions relatives à la comptabilité financière du service du génie aux colonies.

Paris, le 24 mai 1864.

MESSIEURS, des dissidences d'opinion se sont élevées au sujet des mémoires apostillés du génie militaire, dont la production est prescrite par la circulaire du 3 novembre 1851, en ce qui concerne l'inscription, dans ces documents, des travaux exécutés, mais non encore portés aux carnets d'officiers, non plus que sur le registre de comptabilité. D'un autre côté, j'ai constaté que ces documents présentaient, pour certaines dépenses (*Cessions faites à ou par le service du génie, approvisionnements achetés en France ou sur les lieux*), différents modes d'inscrip-